

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Juin 2023

Date de convocation : 06/06/2023

Date d'affichage : 06/06/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Votants : 11

Absents : 4

Dont absents excusés : 4

Ayant donné un pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stephanie, SOUDAIS Chantal,

Etaient absents excusés : LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents : 0

Monsieur DEVAUX Robert a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

43 - Délibération pour le contrat d'entretien des réseaux d'eaux publiques pluviales (contrat de coopération public/public) – SMEACC

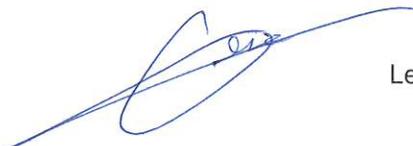
Le maire expose que, par courrier, le SMEACC propose de mettre en place une convention de coopération public/public pour le réseau pluvial (hydrocurage des réseaux pluviaux).

Cette convention permet de mettre en place un contrat de coopération public/public qui permet la conclusion d'un contrat entre des personnes publiques, qu'elles soient pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices sans le passage par la mise en concurrence et l'obligation de publicité.

Le conseil municipal, après discussion, valide la convention de coopération à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document relatif à cela.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, DEVAUX Robert



Le Maire, MACE Dominique

